



# Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne

Agence Ouest  
8, rue Olivier de Serres  
49070 Beaucouzé  
☎ 02 41 73 21 11  
☎ 02 41 73 38 58

## Etude de modélisation des transferts de bactéries sur les bassins versants alimentant l'estuaire du Payré

### Compte rendu de la réunion de lancement : Mardi 8 novembre 2011

Participants		☎ : Téléphone ☎ : Télécopie ✉ : courriel	Prés.	Dif
<b>Maître d'ouvrage :</b> SM SAGE Auzance Vertonne Z.A. Sud-Est B.P. 25 85150 LA CHAPELLE ACHARD	Mr BERTHOME Mr COQUIO	☎ : 02.51.05.88.44 ☎ : 02.51.05.95.03 ✉ : <a href="mailto:sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr">sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr</a>	x x	X x
<b>Assistant au maître d'ouvrage</b> EGIS EAU 7 rue de la Rainière Parc du Perray - CS83909 44339 NANTES Cedex	Melle BOSSIS	☎ : 02 51 86 04 52 ☎ : 02 51 86 04 50 ✉ : <a href="mailto:marie-laure.bossis@egis.fr">marie-laure.bossis@egis.fr</a>	x	x
<b>IRH Ingénieur Conseil</b> 17 Av Jacques Cartier 44800 SAINT HERBLAIN	Mr GEST	☎ : 02 51 13 88 63 ☎ : 02 51 13 88 69 ✉ : <a href="mailto:antoine.gest@irh.fr">antoine.gest@irh.fr</a>	x	x
8 rue Olivier de SERRES 49070 BEAUCOUZE	Melle DUPOIRON	☎ : 02 41 73 21 11 ☎ : 02 41 73 38 58 ✉ : <a href="mailto:benedicte.dupoiron@irh.fr">benedicte.dupoiron@irh.fr</a>	x	x
<b>SAUR</b> Rue du commerce ZI Acti Sud 85033 LA ROCHE SUR YON Cedex	Mr DURAND	☎ : 02 51 45 09 04 ☎ : ✉ : <a href="mailto:edurand@saur.fr">edurand@saur.fr</a>	x	x
<b>Agence de l'Eau Loire Bretagne</b>	Mr. FERA		x	x
<b>SMEA</b>	Mr. GENTREAU		x	x
<b>IFREMER</b>	Mr. THOMAS		x	x
<b>SCOBAP</b>	Mr. GUYAU		x	x
<b>CRC Pays de la Loire</b>				
<b>Commune de Talmont St Hilaire</b>	Mr. VERFAILLIE		X	X
<b>SMIDAP</b>	Mme TROTTIER		x	x
<b>Groupe associatif Estuaire</b>	Mme KERBELLEC		x	x
<b>Commune St Avaugourd des Landes</b>	Mr. POURNIN		x	x
<b>Commune de St Vincent sur Jard</b>	Mr. DITTA		x	x
<b>Conseil Général 85</b>	Mr. HOFLACK		x	x
<b>Profession agricole</b>	Mr. RABILLER (Chambre d'A.)		X	X
	Mr. BLUTEAU		X	X
	Mr. ROCHEREAU		X	X
	Mr. DEVINEAU		x	x
<b>Commune de Poiroux</b>				x
<b>Commune de La Boissière des Landes</b>				x
<b>Commune d'Avrillé</b>				x
<b>Commune de St Hilaire la Forêt</b>				x
<b>Commune de Jard sur Mer</b>				x

<b>Intervenants</b>	<b>Points Evoqués</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ <b>Réunion de lancement de l'étude de modélisation des transferts de bactéries sur les bassins versants alimentant l'estuaire du Payré</b></li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<b>Points abordés en réunion</b>
<b>SAGE Auzance Vertonne</b>  <b>IRH / SAUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ <b>Introduction :</b> Mr Berthomé, Vice-président du Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne, excuse Mr Joseph MERCERON (Président) et rappelle le cadre, les objectifs ainsi que les différentes étapes ayant abouti à une maîtrise d'ouvrage de la structure, cette dernière ayant répondu favorablement à un appel à projet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.</li> <li>❑ <b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation de l'équipe projet</li> <li>○ Description du déroulement de l'étude (phases, méthodologie...)</li> <li>○ Planning de l'étude</li> <li>○ Point sur l'avancement de la collecte des données</li> </ul> </li> </ul> <p><b>-&gt; Pour les personnes absentes, la présentation projetée lors de la réunion est mise en pièce jointe du présent compte rendu</b></p>
<b>AELB</b>  <b>IFREMER</b>  <b>CRC / IFREMER</b>  <b>SAGE Auzance Vertonne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ <b>Contexte de l'étude :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En lien avec la disposition 10D du SDAGE Loire Bretagne 2009 (Maintenir et/ou améliorer la qualité des zones et eaux conchylicoles), l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a proposé à 8 sites pilotes de tester une méthodologie pour reconquérir la qualité des eaux conchylicoles.</li> <li>3 à 4 études pilotes devraient être menées ; celle du SM du SAGE Auzance Vertonne est la première étude lancée.</li> <li>○ Une étude a déjà été réalisée sur le secteur concerné par la présente étude : des prélèvements ont été réalisés en 7 points du bassin versant. L'IFREMER mentionne que le bassin versant doit s'arrêter en amont de la zone d'influence des marées.</li> <li>○ Zone conchylicole située dans l'estuaire du Payré est classée en catégorie B. Il existe donc des phases récurrentes de contamination, rendant plus que légitime la présente étude. D'autre part, les précédentes études ont montré que les pics de contamination étaient à priori liés à des périodes pluvieuses, le plus souvent en saison hivernale. Pour la profession ostréicole, l'enjeu est d'au minimum maintenir le niveau de catégorie B, et surtout de ne pas basculer en catégorie C, ce qui aurait pour conséquence des obligations drastiques de traitement. Ce serait très problématique pour l'activité économique de la zone estuarienne.</li> <li>○ Une étude préalable à un contrat territorial volet « milieux aquatiques » a été lancée en parallèle de la présente étude.</li> </ul> </li> </ul>
<b>IRH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ <b>Objectif de l'étude :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'étude va permettre d'estimer les flux de bactéries (nombre de bactéries E. coli par jour) rejetés dans l'estuaire pour différentes situations météorologiques et pour des conditions multiples (rejets actuellement observés, rejets en situation accidentelle (surverse de poste par exemple), rejets en situation future (après travaux préconisés)). Toutes les sources de pollution bactériologiques (ponctuelles et diffuses) seront prises en compte.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>IFREMER</b></p> <p><b>IRH</b></p> <p><b>Chambre d'agriculture</b></p> <p><b>Comité</b></p>	<p>Il est rappelé qu'aucun calcul de concentration de bactéries dans les eaux estuariennes ne sera réalisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mr Thomas et Mr Verfaille s'interroge sur la prise en compte du phénomène de reflux lié aux marées ainsi que la limite de salure. Le bureau d'étude IRH précise qu'il n'étudiera que les cours d'eau en amont de la limite de salure, notamment à l'aide de la carte présente dans le CCTP du marché : l'objectif de l'étude est bien de caractériser les flux en amont de la zone estuarienne.</li> <li>○ Un programme d'actions sera proposé à l'issue de l'étude. Les actions porteront sur les sources principales de contamination microbiologique des eaux estuariennes. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne rappelle qu'une étude est en cours pour élaborer une « trousse à outils » d'actions qui pourront être mises en œuvre dans différentes situations. Ce nouvel outil devrait être disponible en avril 2012.</li> <li>○ Mr Rabiller souhaite interpeller le comité sur le fait que des efforts agricoles ont déjà été entrepris (diminution de la pression animale par exemple) et que le programme d'actions, s'il doit concerner le monde agricole, ne se fera pas sans une large concertation et un accord de la profession.</li> </ul> <p>En réaction à ce propos, le comité s'accorde sur le fait que la présente étude vise à étudier toutes les sources potentielles de contamination bactériologique. L'étude n'a ni pour objectif de viser l'agriculture en particulier (elle doit étudier tous les éléments du territoire) ni d'écarter cette activité du diagnostic. D'autre part, la solidarité amont/aval et la conciliation de tous les usages économiques doit être au cœur des discussions de cette étude.</p>
<p><b>IRH</b></p> <p><b>Chambre d'agriculture</b></p> <p><b>IRH</b></p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Collecte des données : une étape clé pour mener à bien l'étude</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'étude sera basée sur les données existantes et une campagne de mesure complémentaire (prélèvements d'eaux par temps sec et par temps de pluie en 30 points sur l'ensemble de la zone d'étude). La collecte des données est donc une étape primordiale pour pouvoir réaliser une étude la plus représentative possible du territoire étudié. Concernant les données agricoles, IRH insiste sur la difficulté d'obtenir les données facilement auprès des services de l'Etat. Mr Rabiller ne comprend pas cette remarque car les données publiques doivent théoriquement être facilement accessibles. EgisEau confirme pourtant le propos d'IRH. La chambre d'agriculture mentionne qu'il faut distinguer les données publiques (caractéristiques / mise aux normes des exploitations agricoles ; ces données existent) des données privées propres aux exploitations (ex. les plans d'épandage).</li> <li>○ Les collectivités, institutions et autres organismes susceptible de détenir des informations nécessaires pour réaliser l'étude seront contactés et rencontrés si nécessaire par IRH en novembre 2011.</li> </ul>
<p><b>IRH</b></p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Planning de l'étude</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Collecte des données : novembre – début décembre 2011.</li> <li>○ Présentation de la phase 1 « état des lieux » : début mars 2012.</li> <li>○ Campagne de mesure complémentaire : fin mars – avril – début mai 2012.</li> <li>○ Présentation de la phase 2 « Diagnostic » : fin juin 2012</li> <li>○ Présentation de la phase 3 « Plan d'actions » : septembre 2012.</li> </ul> <p><b>Le déroulement de l'étude sera suivi par EGIS Eau. Le planning pourra être ajusté, si nécessaire, en cours d'étude.</b></p>

